Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-008 – FINANCE – Vote provisoire du compte financier unique 2025

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	14	14	pour : contre :	16 0	Abstentions :	4

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT *(absence au moment du vote),* Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, relatif aux attributions du conseil municipal en matière budgétaire et financière ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-1, fixant les principes généraux de l'équilibre et de la sincérité budgétaires des communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants, relatifs au vote, à l'exécution et au contrôle des budgets communaux et de leurs comptes ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2222-3, relatif au régime budgétaire et comptable des budgets annexes des communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-12, relatif à l'arrêté et au vote du compte financier de la collectivité ;

VU l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

VU le décret n° 2022-1246 du 7 novembre 2022 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération du Conseil municipal approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipale approuvant la décision modificative n°1 ;

VU les documents provisoires établis par l'ordonnateur et visés par le comptable public, en raison de l'indisponibilité du système HELIOS ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

CONSIDÉRANT qu'il retrace de manière sincère et fidèle l'exécution budgétaire et patrimoniale de la commune pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire s'est retirée de la salle au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, après s'être prononcé, a désigné Monsieur Patrick CAILLEAU, premier adjoint, pour présider la séance, et a pu valablement délibérer ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 doit être approuvé avant le 30 juin 2026, conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que le système HELIOS, outil de production des comptes publics, est actuellement indisponible en raison d'une panne technique, empêchant la finalisation du CFU définitif dans les délais impartis pour le vote du budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette situation exceptionnelle nécessite de voter un CFU provisoire afin de :

- Permettre au Conseil municipal de disposer d'une estimation des résultats 2025 pour préparer le budget primitif 2026,
- Respecter le calendrier budgétaire (vote du budget primitif avant le 15 avril 2026) ;

CONSIDÉRANT que ce vote provisoire ne se substitue pas à l'approbation définitive du CFU 2025, qui devra intervenir après la remise en service du système HELIOS et la validation des comptes par le comptable public ;

CONSIDÉRANT que les documents provisoires annexés à la présente délibération ont été établis par l'ordonnateur et visés par le comptable public, garantissant leur fiabilité dans l'attente du CFU définitif

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

1 - Budget principal de la commune

Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice :	6 420 831,08 €
Dépenses de l'exercice :	5 293 382,79 €
Résultat de l'exercice :	1 127 448,29 €
Résultat de fonctionnement 2024 reporté :	68 019,19 €
Résultat global de fonctionnement :	**1 195 467,48 €**

Section d'investissement :	
Recettes de l'exercice :	4 265 727,21 €
Dépenses de l'exercice :	4 024 737,19 €
Résultat de l'exercice :	240 990,02 €
Résultat d'investissement 2024 reporté :	-1 089 844,03 €
Résultat global d'investissement :	**-848 854,01 €**

Restes à réaliser en investissement :	
Recettes :	1 109 255,12 €
Dépenses :	1 258 168,41 €

Résultat global des restes à réaliser :	**-148 913,29 €**

Résultat global d'investissement avec RAR 2	**-997 767,30 €**

TOTAL des deux sections cumulées :	**197 700,18 €**

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

2 - Budget annexe service funéraire

Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice :	9 039,04 €
Dépenses de l'exercice :	6 138,90 €
Résultat de l'exercice :	2 900,14 €
Résultat de fonctionnement 2024 reporté :	36 215,92 €
Résultat global de fonctionnement :	**39 116,06 €**

Section d'investissement :	
Recettes de l'exercice :	222,00 €
Dépenses de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	222,00 €
Résultat d'investissement 2024 reporté :	9 625,95 €
Résultat global d'investissement :	**9 847,95 €**

TOTAL des deux sections cumulées :	**48 964,01 €**

3 - Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe 2025

	Budget principal	Service funéraire	Total
Résultat global de fonctionnement	1 195 467,48 €	39 116,06 €	1 234 583,54 €
Résultat global d'investissement	-848 854,01 €	9 847,95 €	-839 006,06 €
Total des deux sections	**346 613,47 €**	**48 964,01 €**	**395 577,48 €**
Résultat des restes à réaliser	-148 913,29 €	0	-148 913,29 €
Résultat cumulé des deux sections	**197 700,18 €**	**48 964,01 €**	**246 664,19 €**

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_008-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 16 votes pour et 4 abstentions (Sylviane PEDRON avec pouvoir, Anne-Laure POUILLY et Chantal CHARRERON).

PREND ACTE des résultats provisoires de l'exercice 2025, établis sur la base des documents annexés à la présente délibération :

Budget principal

- un résultat de fonctionnement de : 1 195 467.48€
- un résultat d'investissement de : - 848 854.01 €
- un résultat global des restes à réaliser de : -148 913.29 €
- un total des deux sections cumulées de : 197 700.18 €

Budget annexe du Service Funéraire

- un résultat de fonctionnement de : 39 116.06 €
- un résultat d'investissement de : 9 847.95 €
- un résultat cumulé de clôture de : 48 964.01 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 24 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 24/02/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX